

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ville d'Epernay
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2024-58EP
Date de mise en ligne :	Le jeudi 05 décembre 2024 à 13:20:01
Date de clôture :	Le vendredi 10 janvier 2025 à 12:00:00
Titre :	2024-58EP AUDIT ENERGETIQUE ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
Descriptif :	<p>La présente consultation a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">- La réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments publics de la Ville d'Epernay et du CCAS avec intégration de la réalisation d'une affiche comportant l'étiquette énergie que les collectivités pourront positionner dans leurs bâtiments- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché public global de performance énergétique (MPGPE) en cas d'affermissement de la tranche optionnelle. <p>Les prestations sont réparties en 2 tranches et 6 phases définies au Cahier des clauses administratives particulières.</p> <p>En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 22 mois.</p> <p>L'ensemble du contenu des prestations est défini dans le cahier des charges.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[19/12/2024 à 21:57:01] Bonjour,

Vos réponses précédentes concernant le périmètre du MPGPE ne sont pas satisfaisantes et ne nous permettent pas d'évaluer la prestation demandée en tranche optionnelle.

Réponse du 19/12 à 10:00:55 : "Le MPGPE permettra de définir les objectifs (...) sur l'ensemble du patrimoine. SUIVANT LE SCENARIO RETENU, L'IMPORTANT DES INTERVENTIONS SUR CHAQUE BATIMENT DIFFERERONT."

Réponse du 18/12 à 16:33:57 : "LE MPGPE est bien à envisager sur l'ensemble sur patrimoine DONT LES ACTIONS SERONT DETERMINEES SUIVANT LE SCENARIO RETENU"

Vous nous demandez explicitement de chiffrer une prestation qui dépend intégralement d'un livrable qui n'a pas encore été réalisé, c'est simplement impossible.

Vous nous demandez en tranche optionnelle de chiffrer de manière forfaitaire une unique prestation d'AMO pour un unique MPGPE alors que nous n'avons aucun moyen d'anticiper combien de bâtiments seront concernés par le marché, ni leur surface, ni quelle sera l'étendue des travaux à décrire dans le programme. Tous ces éléments ont bien évidemment un impact significatif sur le travail à réaliser en tant qu'AMO.

En l'état il est tout bonnement impossible d'évaluer les prestations à fournir sur le MPGPE, les audits énergétiques doivent être réalisés avant tout chiffrage de cette mission afin de définir son périmètre.

Vous n'avez que deux solutions si vous souhaitez garantir la réussite de cet appel d'offres : supprimer la tranche optionnelle, ou transformer la DPGF en BPU nous permettant de chiffrer séparément nos prestations d'AMO MPGPE pour chaque bâtiment, et vous déclenchez les bons de commande en fonction des résultats des audits énergétiques. Que choisissez vous ?

[20/12/2024 16:32:18] Bonjour,

La collectivité ne souhaite pas modifier le montage contractuel de ce marché. Le futur MGPE permettra de définir des objectifs globaux à atteindre suivant le scénario retenu en phase diagnostic en prenant en compte l'étendue et la nature des travaux suivant les audits réalisés pour chaque bâtiment.

Cordialement,

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

[19/12/2024 à 18:23:51] Dans votre réponse à une question vous mentionnez « Les audits sont à réaliser sur les bâtiments indiqués dans l'Annexe 1 qui n'ont pas la mention "OUI" et dont l'étiquette énergétique est supérieure à C »

Pouvez vous nous fournir les étiquettes énergétiques de chaque bâtiment pour ce faire ?

Questions / Réponses

[20/12/2024 16:27:07] Bonjour,

Les annexes fournies mentionnant les surfaces et les consommations de chaque bâtiment vous permettent de recenser les sites déjà audités qui vous seront fournis ainsi que les bâtiments dont l'étiquette est supérieure à C dont un audit est à réaliser.

Bien cordialement,

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

[18/12/2024 à 13:22:05] 9. Afin d'apporter une réponse qualitative au dossier, compte tenu des fêtes et des congés de fin d'année, pouvez-vous repousser la date limite de réponse au 24 janvier 2025 ?

10. Dans le cadre des préconisations des audits énergétiques de la phase 4, la préconisation du MGPE doit-elle porter sur chaque bâtiment ?

11. En tranche ferme, est ce que l'étude préalable démontrant l'intérêt du recours au MGPE doit elle faire l'objet d'un livrable spécifique ?

[19/12/2024 10:00:55] 9. Afin d'apporter une réponse qualitative au dossier, compte tenu des fêtes et des congés de fin d'année, pouvez-vous repousser la date limite de réponse au 24 janvier 2025 ?

REPONSE : Au vu du planning contraint de la collectivité, la date de remise des offres ne peut être décalée. Elle reste maintenue au vendredi 10 janvier 2025 à 12h00.

10. Dans le cadre des préconisations des audits énergétiques de la phase 4, la préconisation du MGPE doit-elle porter sur chaque bâtiment ?

REPONSE : Le MPGPE permettra de définir les objectifs à atteindre en réduction des consommations, en réduction des émissions de CO² et en développement des ENR globalement sur l'ensemble du patrimoine. Suivant le scénario retenu, l'importance des interventions sur chaque bâtiment différeront.

11. En tranche ferme, est ce que l'étude préalable démontrant l'intérêt du recours au MGPE doit elle faire l'objet d'un livrable spécifique ?

REPONSE : Le livrable correspondra aux scénarios, aides à la décision qui permettra de définir la solution à retenir pour le futur MPGPE en prenant en compte les niveaux d'objectif atteint et le reste à charge financier pour la collectivité (subventions, CEE et économies de fonctionnement déduits).

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[17/12/2024 à 14:04:24] 7. Le MPGPE qui vous visez serait sur un périmètre restreint de site ou global à l'ensemble du patrimoine ? La géométrie variable après audits, rend difficile le cadrage de la prestation actuellement !

Questions / Réponses

[18/12/2024 16:33:57] 7. Le MPGPE qui vous visez serait sur un périmètre restreint de site ou global à l'ensemble du patrimoine ? La géométrie variable après audits, rend difficile le cadrage de la prestation actuellement !

REPONSE : Le MPGPE est bien à envisager sur l'ensemble du patrimoine dont les actions seront déterminées suivant le scénario que sera retenu.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[17/12/2024 à 14:04:02] 8. Avez vous établi les années de référence et les valeurs absolues du décret tertiaire ou souhaitez vous que celles-ci soient réalisées lors de la mission ?

[18/12/2024 16:46:08] 8. Avez vous établi les années de référence et les valeurs absolues du décret tertiaire ou souhaitez vous que celles-ci soient réalisées lors de la mission ?

REPONSE : Nous avons déjà les années de référence et les valeurs absolues pour les sites éligibles au décret tertiaire.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[17/12/2024 à 14:03:41] 6. Souhaitez vous réaliser les audits sur l'ensemble des bâtiments communaux de l'annexe 1, ou uniquement sur les bâtiments soumis au décret tertiaire ?

[18/12/2024 16:32:28] 6. Souhaitez vous réaliser les audits sur l'ensemble des bâtiments communaux de l'annexe 1, ou uniquement sur les bâtiments soumis au décret tertiaire ?

REPONSE : Les audits sont à réaliser sur les bâtiments indiqués dans l'Annexe 1 qui n'ont pas la mention "OUI" et dont l'étiquette énergétique est supérieure à C.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[16/12/2024 à 15:22:29] Quel est le nombre de tours de négociation prévu dans le cadre de la procédure MPGPE ?

Questions / Réponses

[17/12/2024 09:15:19] Quel est le nombre de tours de négociation prévu dans le cadre de la procédure MPGPE ?

REPONSE : Il est attendu de l'expertise des candidats de fixer le nombre de tours de négociation prévu dans le cadre de la procédure MPGPE dans leur offre forfaitaire.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[16/12/2024 à 11:19:09] 1. Pourriez-vous préciser s'il vous plaît le nombre d'audits à réaliser dans le cadre de la phase 1 : en particulier, dans l'annexe 1 « liste Bâtiments Ville CCAS », l'indication « oui » dans la colonne Audit énergétique signifie-t-elle qu'un audit a déjà été réalisé ou qu'il faut réaliser un audit uniquement sur les bâtiments concernés par la mention « oui » ?

2. Dans l'hypothèse où, le nombre d'audits concerne les bâtiments non concernés par la mention « oui », votre CCTP évoque, p. 4 - phase 1 « Audit énergétique », la réalisation de mesure (combustion, caméra thermique, éclairage, température...). Étant donné le nombre de bâtiments à auditer et le délai demander, nous pensons que ces mesures ne sont pas pertinentes pour l'ensemble du périmètre et qu'elles peuvent représenter un surcoût important pour la mission. Est-il possible de proposer ces mesures en option sur la forme d'un BPU afin de les activer uniquement sur les bâtiments ciblés ?

3. De même, pourriez-vous clarifier le type de calcul souhaité en complément du Th-Ce-Ex pour la réalisation des audits, notamment la formulation de la phase 2 p. 5 du CCTP : « Ce calcul ne devra en aucun cas se substituer aux calculs réels théoriques des consommations précédemment réalisées. » Souhaité-vous un calcul en Simulation Thermique Dynamique (STD) ?

4. Si tel est le cas, nous pensons là encore que le coût de réalisation pour ce type de calcul à l'ensemble du périmètre serait disproportionné par rapport à l'objectif de la mission. Est-il possible de proposer un approche type schéma directeur ? Notamment en référence au guide de l'ADEME pour les missions d'AMO CPE (page 6) : "Etude énergétique par bâtiment comprenant un descriptif simplifié des principales installations techniques, un bilan énergétique du bâtiment, un bilan sommaire des principaux postes consommateurs d'énergie, une identification des voies de progrès sur l'enveloppe, les équipements (notamment le recours aux énergies renouvelables) et l'exploitation. » ?

5. Enfin, confirmez-vous le délai de réalisation de la tranche ferme de 6 mois ?

Questions / Réponses

[18/12/2024 16:29:19] 1. Pourriez-vous préciser s'il vous plaît le nombre d'audits à réaliser dans le cadre de la phase 1 : en particulier, dans l'annexe 1 « liste Bâtiments Ville CCAS », l'indication « oui » dans la colonne Audit énergétique signifie-t-elle qu'un audit a déjà été réalisé ou qu'il faut réaliser un audit uniquement sur les bâtiments concernés par la mention « oui » ?

REPONSE : Dans la case Audit Energétique de l'annexe 1, le OUI indique qu'un audit énergétique a été réalisé. Les audits des bâtiments sans cette mention et dont l'étiquette énergétique est supérieure à C sont à réaliser.

2. Dans l'hypothèse où, le nombre d'audits concerne les bâtiments non concernés par la mention « oui », votre CCTP évoque, p. 4 - phase 1 « Audit énergétique », la réalisation de mesure (combustion, caméra thermique, éclairage, température...). Étant donné le nombre de bâtiments à auditer et le délai demander, nous pensons que ces mesures ne sont pas pertinentes pour l'ensemble du périmètre et qu'elles peuvent représenter un surcoût important pour la mission. Est-il possible de proposer ces mesures en option sur la forme d'un BPU afin de les activer uniquement sur les bâtiments ciblés ?

REPONSE : Ces mesures sont à réaliser uniquement sur les bâtiments à auditer.

3. De même, pourriez-vous clarifier le type de calcul souhaité en complément du Th-Ce-Ex pour la réalisation des audits, notamment la formulation de la phase 2 p. 5 du CCTP : « Ce calcul ne devra en aucun cas se substituer aux calculs réels théoriques des consommations précédemment réalisées. » Souhaité-vous un calcul en Simulation Thermique Dynamique (STD) ?

REPONSE : Non, ce calcul ne sera pas en Simulation Thermique Dynamique.

Il est possible de proposer une approche type Schéma Directeur comprenant l'étude énergétique par bâtiment comprenant :

- Une description simplifiée des installations techniques
- Le bilan sommaire des principaux postes consommateurs d'énergie
- L'identification des voies de progrès sur l'enveloppe
- Les équipements (Energies renouvelables)
- L'exploitation.

4. Si tel est le cas, nous pensons là encore que le coût de réalisation pour ce type de calcul à l'ensemble du périmètre serait disproportionné par rapport à l'objectif de la mission. Est-il possible de proposer un approche type schéma directeur ? Notamment en référence au guide de l'ADEME pour les missions d'AMO CPE (page 6) : "Etude énergétique par bâtiment comprenant un descriptif simplifié des principales installations techniques, un bilan énergétique du bâtiment, un bilan sommaire des principaux postes consommateurs d'énergie, une identification des voies de progrès sur l'enveloppe, les équipements (notamment le recours aux énergies renouvelables) et l'exploitation. » ?

REPONSE : Voir réponse à la question 3.

5. Enfin, confirmez-vous le délai de réalisation de la tranche ferme de 6 mois ?

REPONSE : Oui, nous vous confirmons le délai de 6 mois pour la réalisation de la tranche ferme.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

Questions / Réponses

[12/12/2024 à 10:19:51] Bonjour,

Compte-tenu des congés de fin d'années, serait-il possible d'avoir un report de la date de remise de l'offre ?

Cordialement,

[13/12/2024 16:07:33] Bonjour,

Au vu du planning contraint de la collectivité, la date de remise des offres ne peut être décalée.

Elle reste maintenue au vendredi 10 janvier 2025 à 12h00.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement,

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS